

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 14 avril 2026

N° 009 - 2026

<u>Conseillers</u>		L'an deux mil vingt-six, le mardi quatorze avril, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA Michel, Maire.
Nombre en exercice :	19	
Nombre de présents :	13	<u>Etaient présents</u> : MM. KOCIUBA, CABOUILLET, CAPITAINE, DENIS, FALLON, GOURNET, LEBEGUE, RONSIN
Procurations :	2	MMES BENYAHIA, DEBREF, DUBRUNQUEZ, HAMEL, JACOB
Nombre de votants :	15	<u>Absents excusés</u> :
<u>Votes</u>		Mme FONTAINE B. qui a donné pouvoir à Mr GOURNET
Pour :	15	Mme POUPONNEAU qui a donné pouvoir à Mme JACOB
Contre :	0	Mme LAVAY, Mme WILLEMET
Abstentions :	0	<u>Absents</u> :
<u>Date de la convocation</u> :		Mr STIENNE, Mr VASCONI
10 avril 2026		<u>Secrétaire de séance</u> : Mme JACOB Angélique
affichée le :		Le procès-verbal du 20 mars 2026 est approuvé.
10 avril 2026		

Objet : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1650,
Vu la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques des Ardennes,

Considérant qu'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est instituée dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux dans chaque commune,
Considérant que la CCID est présidée par le Maire et composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants,

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions légales, dressée par le Conseil Municipal,

Considérant que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées aux différents impôts soient équitablement représentées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DRESSE** ainsi que suit la liste des 24 contribuables,
- DIT** que cette liste sera adressée sans délai au Directeur Départemental des Finances Publiques pour procéder à la désignation des membres titulaires et des membres suppléants.

La secrétaire de séance, Angélique JACOB



Le Maire, Michel KOCIUBA

